



AUTORISATION PARENTALE POUR PARTICIPATION À LA FÊTE DE LA MUSIQUE

LE VÉSINET - ÉDITION 2024

(à remplir uniquement pour les musiciens mineurs)

Je soussigné(e) Mme/M *

demeurant au *

représentant(e) légal(e) en tant que : Père Mère Tuteur

autorise Mme/M. *

né(e) le/...../..... à

à participer en tant qu'artiste du groupe

pour l'édition 2024 de la Fête de la musique du Vésinet.

En cas d'incident ou de maladie, j'atteste par la présente que le mineur susnommé est couvert par une assurance responsabilité civile dont l'agence est

et le n° d'assurance* est

Je reconnais avoir pris préalablement connaissance des conditions de participation, de sélection ainsi que les obligations des artistes dûment expliquées dans la charte du présent évènement et déclare sur l'honneur l'authenticité des informations portées par mes soins sur ce document.

Fait à

Le

Signature

(*) Protection des données personnelles

« Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune du Vésinet afin d'effectuer les inscriptions pour la manifestation « Fête de la musique 2024 ». La récupération des données via le formulaire s'effectue en ligne sur le site de la commune. Elles sont conservées pendant deux ans. La base juridique du traitement est le consentement. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr . Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »